

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 21 mars 2019 à 18h30,**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 16 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
10	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
11	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Georges BUISSON
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 3 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 1 ^{ère} délibération
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Départ après la 34 ^{ème} délibération
32	MERY	T	Eudes BOUVIER	
33	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	



26 communes présentes

Absents excusés :

BRISON SAINT INNOCENT

Florence DUNOYER

Autres présents non votants :

Marc MORAND

Charles-Adrien LOUIS

Laurent LAVASSIERE

Olivier VERDENAL

Christophe PIRAT

Véronique MERMOUD

Thibaut DERRIEN

Hanane MAJID

Julie ECALARD

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Matilde HABOUZIT

Alicia CHARDON

Eline QUAY-THEVENON

Noemie BOURGADEAU

Pugny-Chatenod

Bureau d'études B&L Evolution

Directeur Général Adjoint des services

Directeur financier

Directeur des services à la population

Directrice du pôle Aménagement

Chargé de mission PCAET

Responsable Habitat – Politique de la Ville

Responsable Communication et Relations Publiques

Responsable juridique/Assemblées

Pilotage de la Performance

Contrôleuse de gestion

Assistante de direction

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 mars 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 48 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents, et 51 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2019
 Exécutoire le 28 MARS 2019
 Affichée le : 28 MARS 2019
 Visée le : 28 MARS 2019

FINANCES

AP/CP 007 – Mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Révision n°4

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2014 portant ouverture de l'AP/CP relatif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2016 portant révision n°1 au motif d'une modification de calendrier,

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 février 2017 portant révision n°2 au motif d'une modification de calendrier,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant révision n°3 au motif de l'intégration des PLUI de l'ex-CCCH et de l'ex-CCCA pour 293 400 euros,

Monsieur le Président rappelle la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la CALB, ainsi que la délibération en date du 19 novembre 2014 du Conseil communautaire de la CALB d'approuver la gestion en AP/CP de ce dossier.

L'adoption, la modification, ou la clôture d'un AP/CP se traduit par le vote d'une délibération en Conseil.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est augmenté de 15 000 euros pour la prise en compte d'ateliers thématiques et de réunions de synthèse. Les Crédits de Paiement (CP) sont ajustés avec les réalisations de l'exercice 2018.

OPERATION

Intitulé de l'opération :	PLU Intercommunal
Imputation analytique :	154-05 / 154-05AP
Montant initial de l'opération :	600 000 euros TTC
Montant actualisé révision n°3 :	893 400 euros TTC
Montant actualisé révision n°4 :	908 400 euros TTC

DEPENSES

	Voté	PLUi ex-CALB (6 ans)	PLUi Albanais (2 ans)	PLUi Chautagne (3 ans)	Proposé
2015	78 435,60	78 435,60	-	-	78 435,60
2016	98 238,22	98 238,22	-	-	98 238,22
2017	182 142,04	82 127,14	74 426,40	25 588,50	183 421,24
2018	398 477,60	208 832,50	50 573,60	139 071,50	343 606,39
2019	73 740,00	123 592,01	-	18 740,00	142 332,01
2020	62 366,54	62 366,54	-	-	62 366,54
Total	893 400,00	615 000,00	140 000,00	168 400,00	908 400,00

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision de l'AP/CP relatif au PLUI, la modification de l'autorisation de programme et celle des crédits de paiement.

Aix-les-Bains, le 21 mars 2019

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 47
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AP/CP 007 - Mise en oeuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Révision n.4

Date de transmission de l'acte : 28/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2019

Numéro de l'acte : d2797 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190321-d2797-DE

Date de décision : 21/03/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions